composé exactement de quatre semaines, ces jours de la semaine se présenteraient toujours aux mêmes dates. A supposer, par exemple que le 1er janvier soit un lundi, les 1er, 8, 15 et 22 de chaque mois tomberaient toujours un lundi jusqu'à la fin de l'année. Le mardi reviendrait régulièrement le 2, 9, 16 et 23 du mois. Et ainsi de suite.

Quelques partisans de ce nouveau mode organisent une série de conférences pour la propagande de leur idée, et il est à prévoir qu'ils rencontreront en Angleterre un certain nombre d'adhérents. Ils comptent également soumettre la question à un grand congrès international qui tiendrait ses assises à Paris pendant l'Exposition de la fin du siècle.

×

Nous continuons, comme nos confrères en général, à souffrir de l'indolence d'un certain nombre de sans-souci qui tiennent des bureaux de poste dans les campagnes.

Nous notons patiemment les réformes à faire, nous proposant bien de les indiquer au nouveau gouvernement. Il y a certes beaucoup de maîtres de poste consciencieux ; mais aussi il ne manque pas de ces fonctionnaires qui affectent le mauvais vouloir et l'incurie. Ceux-là n'ont pas l'air de se douter que le service postal a été établi pour favoriser l'échange des communications en général, et en particulier la propagation de la lecture par l'entremise de la presse. Les vieux journaux non réclamés s'entassent sous leurs comptoirs comme des non-valeurs, et les éditeurs perdent beaucoup d'argent par la négligence des maîtres de poste.

Au lieu d'encourager l'ignorance, ceux-ci devraient au contraire exhorter les administrés à lire et à s'instruire. Ils y trouveraient leur compte, car il n'y a pas un journal qui ne paierait une commission libérale sur les abonnements pris au bureau de poste.

×

Les hommes d'affaires pratiques ne manquent pas dans le nouveau parlement qui vient d'être élu. En voici quelques-uns :

Clancy, de Bothwell, marchand.

Henry, de South Brant, fabricant de savon.

Craig, de East Darham, marchand de cuir.

Reid, de Grenville, fabricant d'empois.

Macpherson, de Hamilton, épicier en gros.

Wood, aussi de Hamilton, marchand de fer et fabricant.

Corby, de East Hastings, distillateur.

Campbell, de Kent, minotier.

Rosamond, de N. Lanark, fabricant de lainages.

Frost, de Leeds & Grenville, fabricant d'instruments aratoires.

Cartwright, de S. Oxford, banquier.

Klock, de Nipissing, marchand de bois.

Hutchison, d'Ottawa, minotier.

Featherston, de Peel, marchand de bestiaux.

Maclaren, de N. Perth, fabricant de fromage.

Edwards, de Russell, marchand de bois.

Osler, de Toronto, financier.

Seagram, de N. Waterloo, distillateur.

Klœpfer, de S. Wellington, marchand de fer.

Frankland, de East York, marchand de bestiaux.

Wallace, de W. York, marchand.

Dobell, de Québec, l'un des grands exportateurs de bois du pays.

Fauvel, de Bonaventure, marchand et et exportateur.

Fisher, de Brome, agronome.

Scriver, de Huntingdon, ancien négociant.

Gauthier, de l'Assomption, marchand.

Turcotte, de Mégantic, marchand.

Poupore, de Pontiac, propriétaire de moulins etc.

Moore, de Stanstead, marchand.

Ashdown, de Marquette, quincaillier en gros.

Prior, de Victoria, quincaillier en gros.

Meigs, de Missiquoi, agriculteur.

Legris, de Maskinongé, agriculteur.

Harwood, de Vaudreuil, arpenteur.

Talbot, de Bellechasse, agriculteur.

Béchard, d'Iberville, agriculteur.

—oOoOo—

EPITRE AUX PHARISIENS

Un paragraphe de cinq lignes de la *Semaine Commerciale* à propos des dernières élections nous a valu une bonne demi-colonne d'exorcismes de la part de certaines feuilles.

N'en déplaise à ces scrupuleux confrères, nous persisterons à croire que l'intervention du clergé dans la politique a été jusqu'ici un grand malheur pour notre province, et c'est pour cela que nous nous sommes réjoui de ce que la distinction est désormais établie entre le respect dû au clergé et l'espèce d'idolatrie que certaines gens affectent de professer à son égard.

Autant nous professons de respect pour l'autorité religieuse ou civile dans leurs attributions respectives, rendant à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu, autant nous réclamons pour l'électorat le droit de juger librement les matières de son ressort. Prêcher au peuple l'abdication de ses privilèges et de ses responsabilités quand il s'agit de choisir des mandataires politiques, c'est l'avilir à ses propres yeux. Ce serait là de l'idolatrie comme nous l'avons dit, mais comme le rôle de statue est très gênant dans les contournures, nous sommes convaincu que les prêtres bien pensants se soucient médiocrement de le jouer.

Nous avons aussi eu le malheur de dire que toutes les opinions sont libres et respectables. Nos charitables commentateurs ont vu là dedans la plus monstrueuse erreur des temps modernes. Avons-nous besoin de dire que nous parlions politique, puisque c'était au cours d'un article sur les élections ? Dans le commerce, on a la déplorable manie de la précision : quand la pratique demande du thé ou du coton, le marchand ne lui livre pas du café ou de la laine. Mais il est des gens qui ne connaissent qu'un genre de commerce: celui de la religion. Avec eux, c'est un malentendu continuel.

C'est ce qui nous est arrivé.

Pourtant, la suite de la phrase complétait clairement notre pensée. Nous disions qu'il n'y a pour les catholiques qu'une seule autorité infaillible, et en matières de dogme seulement. En d'autres termes, le prêtre a son mot à dire dans les élections comme tout autre citoyen, et son opinion mérite le respect, mais sans prétention à l'infaillibilité: voila toute l'hérésie dont nous sommes coupable.

Nous connaissons, en affaires, quelque chose de moins orthodoxe : c'est le démarquage de la propriété d'autrui. Presque toutes les semaines, quelques-uns de ces dénonciateurs de la *Semaine Commerciale* lui prennent, sans dire merci, des colonnes de renseignements qui nous ont coûté joliment de travail.

Dans les affaires, celui qui démarque une marchandise quelconque est passible de la prison : c'est un cas prévu par le code criminel.

Mais tant qu'il n'y aura pas de loi pour protéger la propriété littéraire, il n'y a pas de mal à voler ses confrères. C'est ainsi que raisonnaient les Pharisiens du bon vieux temps.

JOS. COUTURE
— ENTREPRENEUR DE —
Maçonnerie
Et enduits de tous genres
(Briques, Pierre et Plâtre)

Ayant exécuté une foule d'ouvrages importants en églises, couvents, établissements de commerce, maisons privées, tant à Québec qu'à Lévis et dans la campagne, à l'entière satisfaction de mes clients, je crois avoir tous les titres au patronnage public pour l'exécution de tous les travaux de ce genre.

Adresse :

JOS. COUTURE
ENTREPRENEUR-MAÇON
Rue St-François, LÉVIS